

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie

NOR : SASR1030575A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie :

1° Au titre de l'article 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Nicolas DESFORGES, préfet de l'Oise.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Alain ARNEFAUX, titulaire ; M. Jacky ROUCOUT, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

Mme Annie NOEL, titulaire ; M. Dominique BERNICHON, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Guy BRUET, titulaire ; M. Jean-Luc GENDRE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Jacques LECHENE, titulaire ; M. Jean-Claude OLESKY, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jacques VEZIER, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Guy CAILLE, titulaire ; M. Alain LANGLET, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Bernard VAN HEULE, titulaire ; M. Thierry MANTEN, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Michel CHAMILLARD, titulaire ; M. Jean-Claude DESPRES, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentant des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

M. Yves DAUDIGNY, titulaire, désigné par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Bernadette DIEPOLD, titulaire.
M. Sliman EL GANA, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Silvio ADRIANI, titulaire.
Mme Georgette LEMAIRE, suppléante.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

M. Patrick MAUGARD, titulaire.
M. Joël DOUCHET, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

M. Daniel TOURBE, président de l'union régionale de la Fédération nationale de la mutualité française.

M. Serge CAMINE, président du conseil économique et social de la région Picardie.

M. Jean-Claude BURY.
Mme Colette MICHAUX.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

M. Alexandre CARPENTIER.
M. Laurent VIVET.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN